MANIFESTE DES MAIRES DE L'OVPM

- Lors du 16e Congrès de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) qui s'est tenu
 à Québec en septembre 2022, nous, les Maires, avons souligné à quel point les effets combinés
 des crises climatiques, économiques et sociales exercent une pression considérable sur les
 environnements urbains, particulièrement vulnérables dans leurs dimensions historiques et
 patrimoniales.
- 2. Face à l'ampleur des changements en cours, mais aussi des conséquences des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes ou des conflits armés que subissent aussi nos villes, compromettant l'intégrité de leur patrimoine et laissant des cicatrices profondes au sein des communautés, d'autres façons d'agir et de nouvelles pratiques urbaines doivent désormais être envisagées.
- 3. Nous avons la conviction que la ville est faite avant tout pour habiter, c'est-à-dire y résider, y travailler, s'y sociabiliser, s'y cultiver, faire communauté et s'ouvrir aux autres. La ville, en tant qu'entité vivante et en constante transformation, est porteuse d'un avenir qui doit garantir un cadre de vie de qualité ainsi que la durabilité des sociétés cohésives et inclusives auxquelles nous aspirons.
- 4. Nous avons dès lors engagé l'OVPM dans un processus novateur, dénommé la « Feuille de route » qui nous permettra de construire collectivement une stratégie d'action commune. Elle consolidera sur le long terme le rôle moteur que peuvent et doivent jouer nos villes dans la recherche de solutions que nous sommes déterminés à mettre en œuvre concrètement, rapidement et efficacement.
- 5. Notre objectif est d'agir pour créer des villes plus durables, plus résilientes et plus agréables à vivre. À terme, nous voulons que les villes du patrimoine mondial participent à la réduction des émissions de carbone, la préservation de la biodiversité et la création d'environnements urbains sains et pacifiés par la promotion d'une nouvelle génération de projets holistiques et intégrés. Ces projets devront privilégier une utilisation efficace des ressources locales, la rénovation des infrastructures existantes, le maintien de population en place, la réduction de la place de la voiture en ville, la création d'espaces publics attrayants, la promotion de la mixité sociale, la stimulation de l'activité économique, et la revitalisation des zones urbaines existantes.
- 6. Nous revendiquons dès lors une contribution originale et audacieuse de nos villes permettant de réconcilier concrètement l'humain, l'urbain et l'environnement. Dans cette perspective, le patrimoine, au sens large des acquis matériels et immatériels accumulés à travers l'histoire, est une ressource irremplaçable. Il permet à la ville de se réinventer dans le cadre d'un « développement régénératif », dans une continuité et une logique historique garantes de son identité et de ses potentiels.
- 7. Convaincus que la conservation du patrimoine, de son intégrité et de son authenticité, est indissociable de notre vision de modernité, nous sommes déterminés à avancer, ensemble, et à appliquer une approche patrimoniale originale aux aménagements urbains à opérer. Les élus des villes de l'OVPM sont attachés à la préservation et à la sauvegarde du patrimoine et attentifs à l'application des règlementations patrimoniales qui doivent cependant évoluer en raison même des nécessités d'adaptation aux transformations climatiques. La « Feuille de route » nous permettra d'apprendre les uns des autres, de partager nos expériences, et de nous soutenir mutuellement au sein du réseau politique unique que constitue l'OVPM. La mise en œuvre future de projets urbains innovants devra se faire dans le cadre de partenariats renouvelés avec les principaux acteurs internationaux grâce auxquels nos projets pourront atteindre leurs buts et prendre toute leur ampleur.